



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 décembre 2025, le conseil municipal a adopté une résolution numéro 25-12-229 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

Le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année est établi comme suit, à savoir :

• JANVIER	Mardi 13	20 h
• FÉVRIER	Mardi 10	19 h
• MARS	Mardi 10	20 h
• AVRIL	Mardi 14	20 h
• MAI	Mardi 12	20 h
• JUIN	Mardi 9	20 h
• JUILLET	Mardi 14	20 h
• AOÛT	Mardi 18	20 h
• SEPTEMBRE	Mardi 15	20 h
• OCTOBRE	Mardi 6	20 h
• NOVEMBRE	Mardi 3	20 h
• DÉCEMBRE	Mardi 1	20 h

DONNÉ À Sainte-Angèle-de-Mornoir, ce 9^e jour de décembre 2025.

(Original signé)
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et